



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**STRATÉGIE POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2012-2015
VERSION COURTE**



Une des grandes difficultés auxquelles doit faire face notre société est de satisfaire les besoins de tous les êtres humains, y compris ceux qui vivent dans les pays en développement, tout en utilisant moins de ressources. Pour y parvenir, il faut appliquer de manière rigoureuse le principe de précaution et le principe de causalité.

Prévoir, cela signifie éviter d'endommager et de mettre en danger la santé des êtres humains et de l'environnement. Là où cela n'est pas possible, ceux qui causent les dégâts doivent en porter la responsabilité et prendre à leur charge les coûts nécessaires pour les prévenir ou les réparer. Il faut donc que les prix correspondent aux coûts réels. Les produits et les services très nocifs pour l'environnement doivent être plus chers, afin qu'on en achète moins.

Ligne directrice 1: Se responsabiliser face à l'avenir

La Stratégie du Conseil fédéral

La Suisse a élevé le développement durable au rang de but constitutionnel à long terme. Elle l'a inscrit en plusieurs endroits de la Constitution fédérale, à commencer par l'article 2 qui définit le but de la Confédération. Pour remplir ce mandat constitutionnel, le Conseil fédéral formule des objectifs dans sa «Stratégie pour le développement durable», qui paraît à intervalles réguliers depuis 1997. Cette Stratégie constitue un cadre de référence qui précise la notion de développement durable afin de l'appliquer aux différents domaines politiques de la Confédération et servir à la collaboration avec les cantons, régions, villes et communes.

Dans sa quatrième Stratégie, portant sur la période 2012-2015, le Conseil fédéral réaffirme son engagement en faveur du développement durable et tire la leçon des expériences faites à ce jour. La Stratégie comprend cinq lignes directrices, un bilan politique depuis 1992, un plan d'action révisé énonçant les mesures à prendre durant la législature ainsi que des activités annexes pour une mise en œuvre efficace. Destinée à un public dépassant le cadre de l'administration, la présente version courte se concentre essentiellement sur les lignes directrices et le plan d'action mis à jour.

La Stratégie 2012-2015 aborde également les thèmes considérés comme prioritaires pour la Conférence mondiale

sur le développement durable de juin 2012 à Rio de Janeiro (Rio+20). Elle articule une série de mesures politiques pour une «économie verte» et les intègre à une conception plus large du développement durable.

Le Conseil fédéral ne conçoit pas le développement durable comme une tâche propre à un secteur particulier, mais comme une exigence s'appliquant à tous les domaines politiques. Il s'agit à chaque fois d'accorder une égale importance à tous les aspects des trois dimensions visées – performance économique, solidarité sociale et responsabilité écologique. Pour ce faire, il faut fixer des priorités et repenser la distribution des ressources disponibles. La «Stratégie pour le développement durable» a un impact sur tous les domaines de la politique et de l'administration et requiert une mise en œuvre décentralisée. Elle invite l'administration à faire le plus large usage des synergies et à coordonner ses objectifs de manière optimale.

Dans un but de renforcement institutionnel, le Conseil fédéral a intégré la quatrième Stratégie à son programme de législature. Il s'ensuit une meilleure concordance thématique et temporelle des deux processus de planification stratégique. Le plan d'action est révisé tous les quatre ans pour coïncider avec la législature des Chambres fédérales.

1992: La Suisse signe la «Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement» des Nations Unies.

1997: Première Stratégie pour le développement durable.

2001: Fondation du Forum du développement durable.

2005: Constitution du CIDD (Comité interdépartemental pour le développement durable).

2012: Quatrième Stratégie pour le développement durable dans le cadre du Programme de législature.

1990

1995

2000

2005

2010

2015

1993: Constitution du CI-Rio (Comité interdépartemental Rio).

1999: Le développement durable est inscrit au nombre des buts de l'Etat dans la nouvelle Constitution.

2002: Deuxième Stratégie pour le développement durable.

2008: Troisième Stratégie pour le développement durable.

2012: Conférence mondiale Rio+20.

Acteurs et mise en œuvre

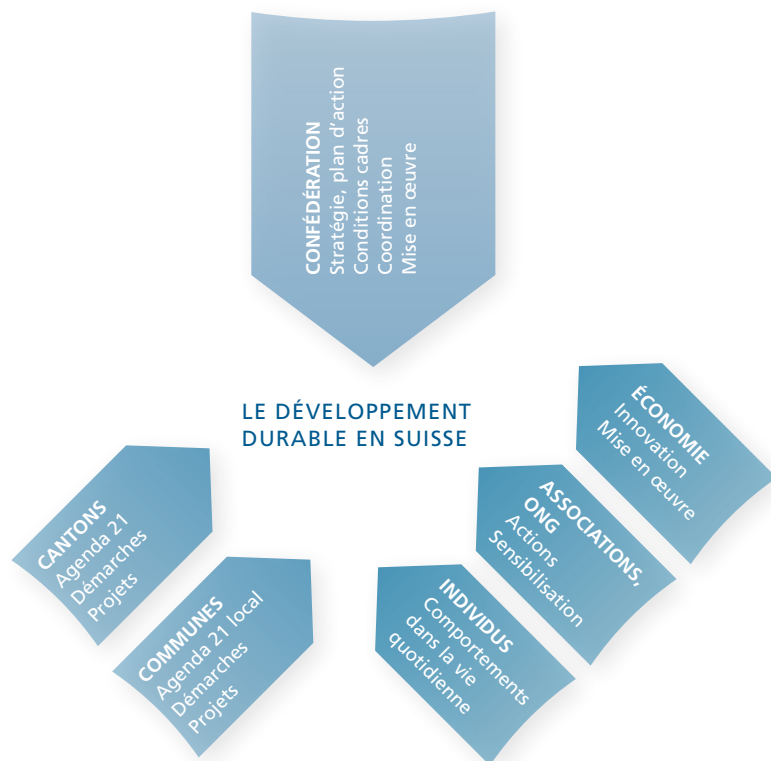
Le Conseil fédéral assume la responsabilité politique de la « Stratégie pour le développement durable » et ainsi de la ligne adoptée par la Suisse en la matière.

Les services fédéraux dans leur ensemble sont tenus d'appliquer la Stratégie. L'Office fédéral du développement territorial ARE les appuie en tant qu'instance de coordination centralisée. Il veille au bon fonctionnement et à l'efficacité des organes et processus chargés de concrétiser la politique du Conseil fédéral. Réunissant près de trente unités administratives de la Confédération, le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) poursuit la mise en œuvre de la politique du développement durable et coordonne les activités au niveau fédéral.

En raison du système politique très décentralisé de la Suisse, les cantons, les villes et les communes sont des acteurs essentiels dans le processus d'implémentation. Le Conseil fédéral accorde beaucoup d'importance à la collaboration verticale afin d'assurer que le développement durable s'applique à tous les niveaux de l'Etat. Deux tiers des cantons et toutes les grandes villes ont déjà élaboré des stratégies et des instruments à cet effet, et de nombreuses communes leur emboîtent le pas. Un tiers de la population suisse se trouve par conséquent impliqué dans une démarche officielle visant la durabilité à l'échelon local. La Confédération appuie ce processus en constituant un réseau d'acteurs et en leur fournissant un soutien technique autant que financier.

L'économie suisse et les organisations et associations privées jouent également un rôle décisif. Leur attitude et leur volonté d'innover sont déterminantes pour permettre à la Suisse d'atteindre ses objectifs en matière de développement durable. De nombreuses entreprises misent déjà sur des produits et des processus de fabrication durables. A titre d'exemple, les leaders du marché de détail promeuvent des

labels garantissant le respect de standards écologiques et sociaux. La Confédération veut mettre en place des conditions cadres à même d'assurer que la production et la consommation se développent dans une direction compatible avec la préservation de l'environnement et le respect de l'être humain. Elle tient compte en cela aux concepts définis par le programme des Nations Unies pour l'environnement PNUE (« économie verte ») et par l'OCDE (« croissance verte »).



L'humanité ne doit pas épuiser le capital global disponible sur la planète dans les trois domaines de l'environnement, de l'économie et de la société, sans lui laisser la possibilité de se renouveler. Le développement n'est durable que lorsqu'il est alimenté par les intérêts et n'entame pas le capital.

On peut admettre, dans certaines limites, qu'une réduction dans un domaine soit compensée par un gain dans un autre. Mais la croissance économique ne doit pas être systématiquement privilégiée au détriment de l'environnement et de la dignité humaine.

Ligne directrice 2: Pour une prise en compte équilibrée des trois dimensions du développement durable

Le plan d'action 2012-2015

La Confédération veut appliquer les principes du développement durable à toutes les politiques sectorielles. Le plan d'action lui permet de cibler de façon précise les domaines politiques dans lesquels il est prioritaire d'agir. Il identifie les dix problématiques majeures du développement durable en Suisse et il énonce les principales mesures à prendre dans chaque domaine.

1. Changement climatique et dangers naturels

La Suisse n'est pas épargnée par le changement climatique, dont le rythme s'est accéléré ces dernières décennies: par rapport à la moyenne mondiale, l'augmentation des températures est deux fois plus élevée dans nos contrées. Cette tendance va continuer, rendant plus probables les vagues de chaleur, les épisodes de fortes précipitations, les crues et les glissements de terrains.

Avec la nouvelle loi sur le CO₂, le Conseil fédéral veut abaisser les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 1990. Des mesures variées sont prévues pour atteindre cet objectif: taxes incitatives, certificats d'émissions, mesures d'encouragement et prescriptions légales. Des adaptations sont également nécessaires pour minimiser les effets du changement climatique sur la santé, la biodiversité, le régime des eaux, l'agriculture et le tourisme. Une gestion intégrée des risques doit empêcher que les dangers naturels de plus en plus fréquents n'infligent des dommages aux personnes, aux bâtiments et aux infrastructures.

2. Energie

En Suisse et dans le monde, près de 80 % des besoins énergétiques sont actuellement couverts par des ressources non renouvelables. Dans notre pays, la part du soleil, du vent, du biogaz, des biocarburants et de la géothermie n'était que de 1,4 % en 2010. Le recours massif à des sources d'énergie non renouvelables nuit considérablement à l'environnement et au climat. La situation actuelle commande une utilisation plus durable de l'énergie.

Il faut donc améliorer l'efficacité énergétique et avoir davantage recours aux énergies renouvelables. C'est la direction que poursuit avec succès le programme «suisseénergie», fondé sur des partenariats. Son objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'au moins 50 % d'ici 2020. Suite à la décision de sortir du nucléaire prise par le Conseil fédéral en 2011, la nouvelle «Stratégie énergétique 2050» élabore un plan d'action misant encore davantage sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les adaptations consécutives du réseau électrique et la recherche dans le domaine de l'énergie.

3. Développement territorial et transports

En Suisse, le développement territorial n'est pas durable. Presque un mètre carré de précieuse terre arable disparaît pratiquement chaque seconde, et ce depuis des décennies. Le paysage est toujours plus morcelé et pâtit de la croissance non régulée des localités. Cela a des conséquences négatives sur la biodiversité, les ressources naturelles et la qualité de vie. La Confédération entend modérer l'utilisation de cette denrée rare qu'est devenu le sol en stabilisant la surface bâtie à 400 mètres carrés par personne.

Par une révision de la loi sur l'aménagement du territoire, elle veut promouvoir des localités plus compactes, limiter leur emprise sur le territoire et encourager la densification à l'intérieur des zones d'habitation. L'espace peut ainsi répondre de manière durable aux besoins économiques, sociaux et écologiques. Pour réduire les nuisances causées par la mobilité croissante, la Confédération soutient le développement des transports publics et favorise la mobilité douce. Le «Mobility Pricing» doit contribuer au financement durable des infrastructures de transport et à la suppression des goulets d'étranglement.

4. Economie, production et consommation

La Suisse veut mener à bien la transition vers une «économie verte», un des objectifs que s'est fixé la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). L'économie suisse doit pour cela diminuer sa consommation de ressources, tout en gagnant en productivité. Pour découpler la croissance économique de l'utilisation de ressources et d'énergie, les modes de consommation doivent viser la durabilité.

La Confédération endosse un rôle de modèle en achetant des biens et en réalisant des constructions qui sont rentables, ménagent l'environnement, ne nuisent pas à la santé et sont fabriqués dans des conditions socialement responsables. Pour soutenir la transition vers une «économie verte», la Confédération prévoit tout un éventail de mesures ciblant différents domaines économiques, comme le bâtiment, les technologies de l'information et de la communication, le tourisme, l'agriculture et l'industrie («cleantech»).

5. Utilisation des ressources naturelles

Un développement économique et social harmonieux repose sur la préservation des ressources naturelles telles que la forêt, l'eau et le paysage. Les ressources naturelles fournissent de l'énergie et des matières premières, nourrissent les êtres humains et les animaux, captent les gaz à effet de serre. Elles sont aujourd'hui menacées par le mitage du territoire, la surexploitation et la pollution du sol, de l'air et de l'eau.

La «Stratégie Biodiversité» de la Confédération vise à préserver et à promouvoir la diversité des espèces. Ses objectifs doivent être poursuivis dans tous les domaines politiques. La «Politique forestière 2020» et la «Politique de la ressource bois» protègent l'écosystème forestier et créent un cadre favorisant son exploitation durable. Le développement de la «Conception Paysage Suisse» doit permettre d'assurer la qualité de nos paysages.

La Constitution suisse inscrit le développement durable au nombre des tâches que la Confédération et les cantons sont tenus de remplir. Il ne doit cependant pas être considéré comme un domaine de compétences spécifique des instances politiques et des pouvoirs publics, mais comme un principe supérieur qu'il s'agit d'intégrer à l'ensemble des politiques et activités menées sur le terrain.

Cela peut généralement se faire sans grever les budgets, ni accroître la charge de travail des responsables. Il n'est pas nécessaire de mettre sur pied de nouvelles activités, mais de réorienter systématiquement les affaires courantes. Que la Confédération édicte une loi ou qu'une administration s'équipe d'une nouvelle photocopieuse, l'essentiel est que les personnes qui prennent la décision agissent toujours avec le développement durable comme principe directeur.

Ligne directrice 3: Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques

6. Cohésion sociale, démographie et migrations

Seule une société solidaire et équitable favorisant l'épanouissement social, économique et culturel peut prospérer de façon durable. La cohésion sociale est fragilisée par la pauvreté, les disparités de revenus, le manque d'accès aux services publics et à la culture, la peur de l'immigration et l'individualisme croissant. Le vieillissement de la population pèse lourdement sur les systèmes de prévoyance et met au défi la solidarité intergénérationnelle, alors que l'augmentation de la population due à la migration est un enjeu permanent.

Pour relever ces défis, la Confédération mène une politique d'intégration visant à assurer une coexistence pacifique et, dans toute la mesure du possible, des chances égales pour les migrants d'accéder aux opportunités offertes par la société. Elle adapte les systèmes de prévoyance vieillesse et le marché du travail à l'évolution démographique, renforçant ainsi les liens entre les générations.

7. Santé publique, sport et promotion de l'activité physique

La population suisse n'a jamais été en meilleure santé. Mais les maladies chroniques causées par l'obésité, le tabagisme et la consommation d'alcool sont en augmentation. Les inégalités croissantes de revenu ont également des conséquences néfastes pour la santé. Les problèmes psychiques deviennent de plus en plus fréquents, notamment sous l'effet du stress sur le lieu de travail. Jusqu'à présent, la politique de la santé a mis l'accent sur la guérison des maladies. A l'avenir, il sera nécessaire d'accorder plus de poids à la prévention et à la promotion de la santé.

En 2009, le Conseil fédéral a adopté un projet pour une nouvelle loi sur la prévention. Celle-ci vise à renforcer la prévention et la promotion de la santé dans le cadre d'une stratégie globale obéissant aux principes du développement durable. Il est essentiel que les mesures bénéficient à toutes les couches sociales. Une activité physique et une alimentation saine font partie intégrante d'une prévention active des maladies. Il s'agit donc de créer et d'entretenir des espaces pour des activités sportives régulières.

8. Défis planétaires en matière de développement et d'environnement

Près de 60 % des écosystèmes de la planète sont actuellement surexploités. L'augmentation des besoins énergétiques et le changement climatique qui en résulte vont encore renforcer cette pression. Autre conséquence, les inégalités augmentent à l'échelle mondiale. Le nombre de personnes vivant dans des conditions d'extrême pauvreté a certes diminué depuis les années 1980, mais il dépasse toujours le milliard.

Le Conseil fédéral s'engage pour une politique internationale résolue en faveur du développement et de l'environnement, ainsi que pour un renforcement de la gouvernance du développement durable. Dans un esprit de la solidarité internationale, la Suisse a décidé d'augmenter à 0,5 % d'ici 2015 la part de son RNB (revenu national brut) consacrée à l'aide au développement. A partir de 2013, le débat portera sur le renouvellement des « Objectifs du Millénaire pour le développement », dont l'échéance est fixée à l'année 2015. Le Conseil fédéral plaidera au sein des organisations internationales pour que les Etats renouvellent ces objectifs dans l'optique du développement durable à l'échelle planétaire.

9. Politique financière

La politique financière doit veiller à ce que les dépenses d'aujourd'hui ne pénalisent pas les générations futures. Le vieillissement de la population constitue de ce fait une importante gageure. La politique financière doit intégrer ce facteur et créer des conditions stables pour un développement économique durable. Pour y parvenir, un budget d'Etat équilibré, un faible taux d'endettement et une quote-part fiscale basse sont indispensables.

La Confédération a recours à un instrument favorisant efficacement le développement durable, les incitations financières, qui ont une influence directe sur les comportements individuels. La taxe sur le CO₂ et les paiements directs dans le domaine de l'agriculture sont deux exemples des importantes mesures de ce type appliquées et développées ces dernières années. Le Conseil fédéral souhaite renforcer ces incitations et dispositions en instaurant un système fiscal qui prenne davantage en compte les aspects écologiques. Le «frein à l'endettement» ayant contribué à la santé des comptes de l'Etat depuis une dizaine d'années, il faut user de la même approche pour juguler l'augmentation des coûts qui menace les assurances sociales.

10. Formation, recherche et innovation

On ne peut agir durablement sans comprendre les liens entre société, politique, économie et environnement naturel. Les savoirs nécessaires doivent être dispensés par l'école, mais aussi par la famille, au sein des associations et sur le lieu de travail. Au niveau des hautes écoles, il faut accorder une plus grande place au développement durable tant dans la recherche que dans l'enseignement.

Le Conseil fédéral veut faire en sorte que les écoles, les universités et la recherche scientifique acquièrent une meilleure compréhension des principes du développement durable. La nouvelle «Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles» entrera en vigueur en 2014. Elle exige des hautes écoles qu'elles renforcent leur engagement dans le domaine du développement durable. La Confédération soutient également des acteurs œuvrant pour le développement durable en dehors du système de formation formel.

Le développement ne peut être durable que si de tous les acteurs s'affranchissent des cloisons administratives et des spécialisations pour travailler ensemble. Cela nécessite une coordination efficace et un dialogue permanent. Il n'est pas toujours possible d'éviter les conflits d'objectifs et les désaccords sur les mesures à prendre. Mais l'essentiel est de reconnaître ces antagonismes suffisamment tôt et de mesurer les conséquences écologiques, économiques et sociales afin de décider en connaissance de cause.

Nous manquons encore d'expérience en matière de développement durable. Les évaluations préalables sont d'autant plus précieuses pour améliorer les projets en permanence, augmenter l'efficacité des mesures et tirer des enseignements pour l'avenir.

Ligne directrice 4: Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence

Instruments et approches

Le développement durable est un processus reposant sur le partenariat et l'engagement de toutes les forces de la société. A chaque niveau, les collectivités publiques sont appelées à prendre des initiatives, de même que la population, les organisations et les entreprises. La politique doit mettre en place des conditions cadres appropriées et soutenir les activités du secteur privé. Il existe de multiples possibilités de façonner un avenir qui soit économiquement viable, préserve l'environnement et garantit l'équité sociale. Dans cette perspective, la « Stratégie pour le développement durable 2012-2015 » définit plusieurs instruments et procédures permettant de mener à bien une politique de durabilité efficiente à tous les niveaux.

Encourager le dialogue entre les acteurs publics et privés

Le « Dialogue développement durable Suisse » constitue une plate-forme d'échange entre les organes de la Confédération participant à la « Stratégie pour le développement durable » et des représentants des milieux politiques, économiques, scientifiques et de la société civile. La Confédération informe régulièrement les différents acteurs de l'implémentation de la Stratégie et elle les consulte au sujet des nouveaux secteurs d'application. Ces rencontres font éclore des synergies et les partenaires y élaborent des perspectives pour concrétiser les objectifs du développement durable. Elles offrent également aux participants l'opportunité de s'exprimer au sujet de la politique du développement durable de la Confédération.

Dialogue développement durable Suisse:
www.are.admin.ch/dialogue

Evaluer la durabilité

Dans un contexte politique de plus en plus complexe, il devient essentiel d'estimer l'impact qu'auront les lois, stratégies, plans d'action et projets lors de la phase de planification déjà. Une évaluation de la durabilité examine les projets en fonction de critères du développement durable. Elle permet de comparer différentes variantes, met en évidence d'éventuels conflits d'objectifs et, à partir de ces conclusions, crée les conditions pour une mise en œuvre cohérente des intentions politiques.

Evaluation de la durabilité au niveau fédéral:
www.are.admin.ch/edd

Evaluation de la durabilité au niveau local:
www.are.admin.ch/eddlocal

Mesurer le développement réel par des indicateurs

A l'aide de quelques 75 indicateurs, le système d'indicateurs MONET de la Confédération décrit la situation actuelle et les progrès accomplis à plus long terme par la Suisse dans les domaines écologiques, économiques et sociaux du développement durable. Grâce au « cercle indicateurs », les cantons et les villes peuvent mesurer le développement durable selon des critères uniformes et se comparer entre elles. Le monitoring du développement effectif donne aux décideurs politiques les moyens de vérifier régulièrement le cap choisi.

MONET: www.monet.admin.ch

Cercle indicateurs: www.are.admin.ch/cercleindicateurs-f

La Confédération ne peut pas à elle seule réaliser les principes du développement durable – les cantons, les villes et les communes doivent aussi y contribuer. Ils prennent des mesures concrètes dans tous les domaines politiques et servent d'exemple pour la population.

Mais la société civile – associations, organisations non gouvernementale et groupes d'intérêts – joue elle-même un rôle essentiel. Quant à l'économie, elle a une responsabilité majeure dans la mise en œuvre de l'idée du développement durable. Elle doit faire encore davantage d'efforts pour atteindre un développement durable et proposer des produits et services conformes à ses principes.

Ligne directrice 5: Atteindre un développement durable par le partenariat

Favoriser le développement durable dans les cantons, les villes et les communes

L'Office fédéral du développement territorial ARE dispose d'une plate-forme d'échange national, le «Forum développement durable», créé en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), l'Union des villes suisses (UVS) et l'Association des communes suisses (ACS). Le forum permet de tisser des liens entre les représentants de l'Administration fédérale et ceux des cantons, des régions, des villes et des communes. Il est également le lieu de fructueux échanges avec d'autres participants – par exemple les responsables en charge du développement durable ou les professionnels spécialisés dans les domaines concernés.

Forum développement durable : www.are.admin.ch/forumdd

Conduire des démarches et des projets visant le développement durable

Les cantons, les régions, les villes et les communes sont invités à initier une démarche officielle en matière de développement durable sous la forme d'un Agenda 21 local. Pour soutenir ce processus, l'Office fédéral du développement territorial ARE met à leur disposition un large éventail d'outils efficaces, notamment une banque de donnée répertoriant les démarches existantes, des aides pour une bonne communication et des critères de qualité applicables aux projets.

Démarches en matière de développement durable : www.are.admin.ch/demarches

La Confédération soutient financièrement des démarches et des projets dans le domaine du développement durable au moyen d'un programme d'encouragement spécial.

Programme d'encouragement : www.are.admin.ch/programmeencouragement

S'inspirer des bonnes pratiques

Pas besoin à chaque fois de réinventer la roue. En Suisse, de nombreux projets ont été réalisés avec succès dans le domaine du développement durable. On trouve sur internet un répertoire de ces projets exemplaires, classés par thèmes, comme les marchés publics écologiques, la solidarité sociale, le tourisme ou la promotion économique.

Bonnes pratiques : www.are.admin.ch/bonnespratiques

Concevoir des quartiers durables

Qu'il s'agisse de les rénover ou d'en construire de nouveaux, les quartiers sont la pierre angulaire du développement communal et agitent le débat politique dans de nombreuses villes et communes. Les quartiers se prêtent bien à la mise en œuvre des principes du développement durable, qu'ils concernent les bâtiments écologiques ou à très faible consommation d'énergie, l'intégration, la mixité sociale et générationnelle ou la mobilité douce.

Quartiers durables : www.quartiersdurables.ch

Projets urbains : www.projetsurbains.ch

BIBLIOGRAPHIE

Conseil fédéral suisse: Stratégie pour le développement durable 2012-2015

OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne, N° d'art.: 812.082.f

Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD):

La Suisse sur la voie du développement durable – Points de repères, 2012

OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne, N° d'art.: 812.054.f

Commande et téléchargement de la version électronique:

www.are.admin.ch/publications

IMPRESSUM

Editeur: Office fédéral du développement territorial ARE

Direction du projet: Daniel Dubas, ARE

Collaboration au projet: Christine Richard, ARE

Conception, rédaction et mise en page: Locher, Schmill,
Van Wezemaël & Partner AG, Bâle

Traduction: Bénédicte Savary, Lausanne

Production: Rudolf Menzi, Communication ARE

Mode de citation: Office fédéral du développement territorial ARE,
Stratégie pour le développement durable 2012-2015 – version courte, 2012

Diffusion: OFCL, Publications fédérales, 3003 Berne, N° d'art.: 812.083.f,
www.publicationsfederales.admin.ch

Commande et téléchargement de la version électronique:
www.are.admin.ch/publications

Papier: Rebello Recycling

Egalement disponible en allemand, en italien et en anglais

